

La salle de cinéma

en France

Comment ça marche ?



L'AcrirA, Les Écrans, le GRAC et Plein Champ sont soutenus par :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Une brochure réalisée par l'AcrirA avec le concours des Écrans, du Grac et de Plein Champ.

Le cinéma est un art à part entière, et une activité économique à part entière. Mais la part n'est pas la même pour tous !

Si les budgets de certains films donnent le vertige, si des cachets de stars sont parfois ahurissants, ces excès ne sont pas représentatifs de l'ordinaire du secteur. La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'écrans par habitant et se situe au premier rang européen sur le plan de la fréquentation. On peut s'en réjouir ! Derrière ces deux indications, se dévoile une très grande diversité de salles de cinéma et de spectateurs.

Ce livret propose de comprendre les mécanismes de cette filière.

Osons un parallèle : dans le domaine alimentaire, on évoque les centrales d'achats et les circuits courts ; dans le secteur du cinéma, on parle de circuits nationaux et de cinémas de proximité. Sans les opposer systématiquement, il s'agit pour chaque spectateur de devenir acteur ! Les cinémas de proximité participent à la vie de la cité, défendent la diversité des œuvres et des auteurs, avec des tarifs modérés. Partager votre passion du cinéma avec eux, c'est participer à la construction de territoire qui nous rassemble.

Jacques Richer, Président de l'AcrirA

Cyril Désiré, Président des Écrans

Marion Sommermeyer, Présidente du Grac

Christophe JeanPetit et Bruno Rambier, co-Présidents de Plein Champ

Crédits photos

Par ordre d'apparition : Memento Films Distribution, Le Pacte, Haut et Court, Studio Canal, Jour2fête, Pyramide Distribution, Gebeka Films, AMLF.



Comprendre le fonctionnement du cinéma en France

Avec une moyenne de trois "sorties ciné" par an, le cinéma reste la sortie culturelle préférée des Français. Bien que cette discipline artistique n'ait que 120 ans, elle a su emballer le public depuis sa création et ne cesse d'évoluer au rythme des grands changements de notre société.

Nous y avons nos habitudes, pourtant, le fonctionnement des cinémas français reste un mystère pour beaucoup d'entre nous. Cette brochure nous apporte un éclairage sur la gestion des salles de cinéma en France, qu'on appelle "l'exploitation cinématographique".

- Qui assure la réglementation du cinéma ?
- Où va notre argent lorsque nous achetons une place de cinéma ?
- Qu'est-ce qu'un cinéma de proximité ?
- Pourquoi devons-nous attendre plus d'un an avant qu'un film soit programmé à la télévision ?
- Pellicule argentique, support numérique, quelle différence ?
- Qu'est-ce qu'un réseau de salles de cinéma ?
- Quelles sont les spécificités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Des questions auxquelles nous allons essayer de répondre ici !

État des lieux du cinéma en France

Chaque année, plus de 65% des Français se rendent dans les salles obscures. Grâce à un autofinancement du secteur du cinéma en France, celui-ci se place parmi les meilleurs mondiaux : autant du point de vue de la création cinématographique que des équipements.

Quelques chiffres clés

Avec ses **2040 établissements** (dont **226 cinémas multiplexes** et **1182 cinémas classés Art et Essai**) et ses **5981 écrans**, la France occupe la **première place au classement européen** et la **quatrième au classement mondial**.

56% des cinémas sont des mono-écrans.

En 2018, **684 films inédits** sont sortis en salle, dont **237 sont d'initiative française** (films agréés par le CNC dont le financement est principalement français).

En 2018, la France est au premier rang européen de fréquentation avec **200,5 millions d'entrées**, devant le Royaume-Uni (177 millions d'entrées) et l'Allemagne (105,4 millions d'entrées).

Source : bilan CNC 2018

Le saviez-vous ?

Un cinéma est appelé multiplexe lorsqu'il a plus de 8 écrans. Bien que seulement 11% des cinémas en France soient des multiplexes, ceux-ci représentent près de 41% des écrans du territoire.

Zoom sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes est la région la mieux équipée de France en cinémas, et notamment en salles de proximité. **257 communes** sont dotées d'une salle de cinéma sur les **1660** équipées en France, soit **13,9% des écrans français**. Les spectateurs de notre région représentent **27,3%** de la fréquentation nationale.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes développe, en partenariat avec l'État (Centre National du Cinéma et de l'image animée et DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), une politique innovante et ambitieuse en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

Dans le domaine de l'exploitation cinématographique, cette politique régionale vise à **favoriser l'accès de tous à la diversité de la création cinématographique**, sur l'ensemble du territoire. Les **aides à la création et à la rénovation de salles**, à l'équipement de matériel spécifique pour le handicap sensoriel, permettent d'améliorer les conditions d'accueil du public et contribuent à **l'aménagement du territoire**.

L'éducation à l'image est une priorité régionale, et la Région participe à l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'image (*Lycéens et apprentis au cinéma*, *Passeurs d'images*). Le PASS' Région permet aux lycéens et apprentis d'accéder aux salles de proximité à moindre coût.

La Région a également mis en place des **soutiens à la mise en réseau de salles et à la médiation**, pour favoriser le renouvellement des publics.

La Région apporte aussi son soutien à la diffusion de films (*Mèche Courte* pour les courts métrages et *Les Toiles du doc* pour les documentaires).

Plus largement, **la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient dans l'ensemble des champs de la filière du cinéma et des industries culturelles et créatives**, en accompagnant l'émergence d'auteurs-réalisateurs, en soutenant la création et la production de films pour le cinéma et la télévision, en contribuant à la valorisation du patrimoine cinématographique, en accompagnant **plus de 30 festivals de cinéma et un réseau de festivals**, dont les plus grandes manifestations de renommée mondiale comme le *Festival International du Film d'Animation d'Annecy* ou encore le *Festival du court métrage de Clermont-Ferrand*.

www.auvergnerhonealpes-cinema.fr



Le Centre National du Cinéma et de l'image animée

Le *Centre national du cinéma et de l'image animée* (CNC) a été créé en 1946 par les pouvoirs publics et les professionnels du cinéma. Cet établissement public, placé sous la tutelle de l'État, bénéficie d'une autonomie financière.

Institution incontournable du cinéma en France, les missions du CNC s'articulent autour :

- du **soutien** à la création et à l'économie du cinéma
- de la **réglementation** du cinéma en France
- de la **négociation** de la politique européenne et internationale du cinéma
- de la **promotion** et de la **diffusion** des œuvres
- de la **coopération avec les collectivités** grâce à une politique territoriale visant à faire du cinéma un pôle de développement culturel et économique local
- de la **protection du patrimoine** cinématographique

Le saviez-vous ?

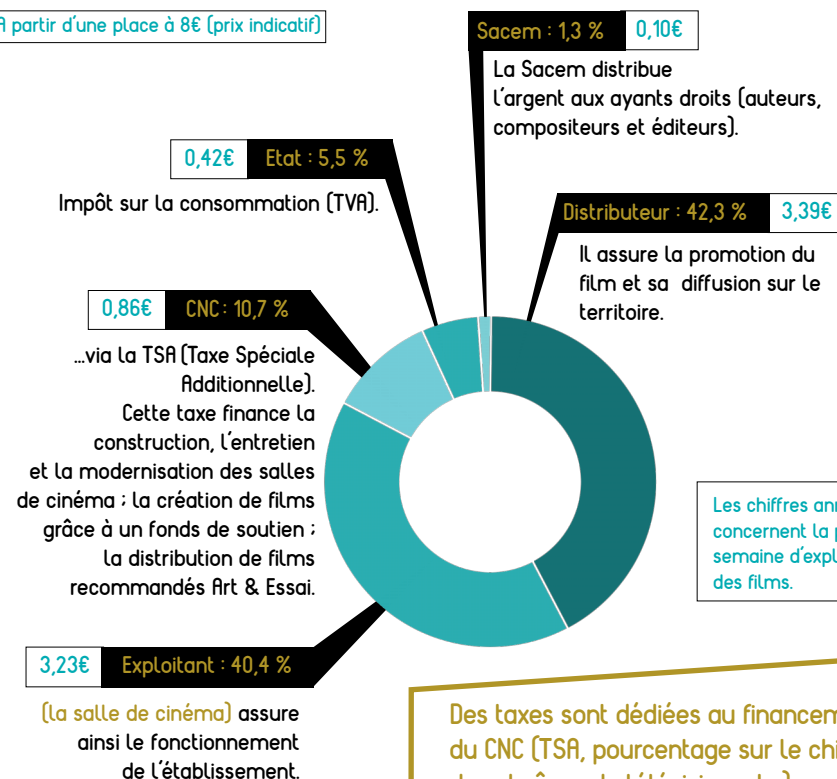
Le CNC a pour objectif de soutenir le cinéma en France. Depuis 2009, ses missions englobent également le soutien aux jeux vidéo, à l'audiovisuel et aux multimédias. Comme pour le secteur du cinéma, le CNC dispose d'un fonds d'aides pour développer la création dans ces nouveaux secteurs.

www.cnc.fr

La diversité culturelle au cinéma

Les objectifs du CNC s'inscrivent dans une politique culturelle qui favorise l'*exception culturelle française* ou *diversité culturelle*. Dans le cinéma, cette exception se traduit par un autofinancement du secteur. L'exemple le plus probant est la répartition moyenne des recettes sur une place de cinéma achetée :

A partir d'une place à 8€ (prix indicatif)



Les chiffres annoncés ici concernent la première semaine d'exploitation des films.

Des taxes sont dédiées au financement du CNC (TSA, pourcentage sur le chiffre des chaînes de télévision, etc.). Une partie de l'argent collecté est reversée sous forme d'aides (soutien à la production, au scénario, à l'exploitation, etc.), qui garantissent la diversité de toutes les filières du cinéma.

Source : bilan CNC 2018

Les cinémas de proximité

Les cinémas de proximité sont souvent de petites ou moyennes exploitations indépendantes dont la programmation des films est diversifiée.

Véritables lieux d'échange, ces salles accompagnent leur programmation de rencontres, débats, animations, éducation à l'image, créant ainsi un lien privilégié avec les spectateurs. Elles s'inscrivent souvent dans une démarche culturelle et citoyenne grâce aux relations qu'elles nouent avec des acteurs institutionnels, culturels et associatifs.

La gestion des salles de proximité peut être privée, associative ou régie par des collectivités territoriales (communes et communautés de communes dans la majeure partie des cas).

Les postes de médiateurs culturels se développent en région pour offrir un lien privilégié avec les films auprès de tous les publics. Des ateliers et animations sont proposés autour des oeuvres notamment auprès des jeunes et des publics les plus fragiles. Un travail étroit est mené avec les structures locales pour faire de la salle de cinéma un lieu de rencontres sur chaque territoire.

De nombreux cinémas de proximité sont affiliés à des réseaux régionaux et nationaux. Ces associations assurent le maillage territorial de ces cinémas et contribuent à l'exposition de films de qualité tout au long de l'année (aide à l'organisation d'animations et d'actions d'accompagnement, développement de projets spécifiques).

Le saviez-vous ?

Une grande partie des salles de proximité détiennent le label « Art et Essai » et participent à la formation d'une identité citoyenne. L'AFCAE (Association française des cinémas d'Art et d'Essai) fédère ces salles et promeut la pluralité des lieux de diffusion cinématographique, le soutien du cinéma d'auteur, et la formation des publics. En plus du classement Art et Essai, les salles de cinéma peuvent obtenir trois labels : Jeune public, Recherche et découverte, Patrimoine et répertoire.

www.art-et-essai.org

En 2018, la France compte 28 associations régionales, représentant 1000 établissements.

Au niveau national, des associations telles que l'ACID (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion), l'AFCAE ou le GNCR (Groupement national des cinémas de recherche) permettent l'accès à des cinématographies plus exigeantes et ainsi favorisent la démocratisation de ces oeuvres.

L'Agence pour le développement régional du cinéma

Créée en 1983 à l'initiative du ministère de la Culture, l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) est devenue l'un des acteurs essentiels dans le domaine de l'exploitation et de la diffusion cinématographique en France. Dans une dynamique d'accès à la culture pour tous portée par le ministère de la Culture, l'ADRC prend en charge le renforcement des équipements cinématographiques (notamment dans les zones les moins desservies) et le développement de l'accès aux films.

En près de 40 ans, l'ADRC s'est spécialisée sur les questions d'aménagement culturel du territoire. Elle est aujourd'hui régulièrement sollicitée par les collectivités territoriales et l'État.

Ses missions s'articulent ainsi autour du maintien et du développement d'un réseau de salles diversifié sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les réseaux de salles de proximité font souvent appel aux compétences de l'ADRC.

www.adrc-asso.org



Le cinéma itinérant

C'est dans les années 1980, alors que l'accès à la culture partout et pour tous devient une priorité, que le cinéma itinérant émerge sous sa forme actuelle. Présents sur tous les territoires et en particulier en milieu rural, les circuits itinérants s'emparent des salles des fêtes, polyvalentes, établissements scolaires, MJC, espaces extérieurs pour installer leurs écrans.

Selon une étude menée en 2015 par l'ANCI (Association nationale des cinémas itinérants), **98 circuits itinérants sont recensés en France**.

Principalement associatifs, ces circuits peuvent également être régis par des collectivités territoriales, prendre la forme de SCOP ou de sociétés participatives. Les cinémas itinérants couvrent la majeure partie du territoire français : **en 2015, 81 départements disposent d'au moins un point de projection de cinéma itinérant**.

Tout comme les cinémas fixes, les circuits itinérants disposent d'un numéro d'autorisation décerné par le CNC. Ils peuvent également obtenir des labels et participer à des dispositifs d'éducation à l'image. **En 2018, 21 circuits sont classés Art et Essai, dont 16 détiennent le label "Jeune public"**.

Le saviez-vous ?

L'ANCI a été créée en 2011 lors de la transition numérique. Elle représente aujourd'hui 45 circuits de cinémas itinérants en France et Outre-mer, dont 12 en Auvergne-Rhône-Alpes. En plus de regrouper les professionnels et bénévoles du secteur, l'association propose des formations pour développer des compétences adaptées au cinéma itinérant.

www.cinema-itinerant.org

L'éducation à l'image

En Auvergne-Rhône-Alpes, beaucoup de salles de cinéma, indépendantes et de proximité, s'engagent dans l'éducation à l'image en direction des enfants et des jeunes, notamment dans le cadre des dispositifs reconnus par l'Éducation nationale.

Ces dispositifs ont pour vocation d'accompagner les élèves tout au long de leur scolarité :

- Maternelle et cinéma
- École et cinéma
- Collège au cinéma
- Lycéens et apprentis au cinéma

Ils permettent aux élèves la découverte d'œuvres cinématographiques en salle. L'objectif est de développer la curiosité et l'esprit critique des jeunes spectateurs grâce à la découverte d'œuvres marquantes, tout en leur donnant la capacité d'analyser et de cerner les enjeux d'un film.

Ce système propose au minimum trois séances de cinéma pour l'année scolaire en s'appuyant sur une programmation établie pour chaque cycle, accompagnée d'outils pédagogiques adaptés.

Quelques exemples de films présentés aux élèves sur l'année 2019-2020 : *1,2,3... Léon* (Maternelle et cinéma), *Ma Vie de Courgette* (École et cinéma), *Moonrise Kingdom* (Collège au cinéma), ou encore *Petit paysan* (Lycéen et apprentis au cinéma).

Les cinémas proposent également des séances à la carte pour les enseignants.

Le saviez-vous ?

Passeurs d'images est une action nationale d'éducation à l'image à destination des jeunes éloignés des pratiques culturelles. Dans le cadre de la politique de la ville et hors temps scolaire, ce dispositif favorise la rencontre des publics avec l'image, le cinéma et l'audiovisuel.

www.passeursdimages.fr

L'ère du numérique

Véritable révolution dans le monde du 7e Art, le cinéma numérique s'installe dans nos salles dès le début des années 2000. Cette avancée technologique facilite grandement la production, la distribution et la projection des films, laissant derrière elle les pellicules argentiques, utilisées depuis l'invention du cinématographe.

En 2010, près de **18% des cinémas en France sont équipés de projecteurs numériques**. Aujourd'hui, la totalité des établissements français ont pu adapter leurs équipements.

Si le numérique améliore l'expérience des spectateurs (qualité sonore, visuelle, 3D et 4D, audiodescription...), l'acquisition de projecteurs adaptés représente un fort investissement financier pour les cinémas. C'est grâce à une aide du CNC et des collectivités publiques que tous les établissements ont pu en faire l'acquisition. En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région et certains départements ont largement contribué à cette transition.

Le passage au numérique a également eu des répercussions sur la distribution des films : **le coût d'une copie numérique est dix fois moins important qu'une copie en 35 mm**. Les films circulent aujourd'hui grâce à des disques durs, supports réutilisables, peu coûteux et plus faciles à transporter. Et depuis quelques années, la circulation des films se dématérialise grâce à l'ADSL et la fibre optique.

Le saviez-vous ?

Paradoxalement, avec le passage au numérique, la petite et la moyenne exploitation ont vu leurs dépenses annuelles augmenter, avec un surcoût global estimé à 8 700 € par an et par écran.

La chronologie des médias

Apparue dans les années 1980 suite à la démocratisation de la télévision et la baisse de la fréquentation en salle, la chronologie des médias se fonde sur un accord entre différents acteurs audiovisuels.

Cela permet de **réglementer le délai entre la sortie d'un film en salle et sa diffusion en DVD/Blu-Ray**, sur les plateformes de **VOD** (visionnage payé à l'acte sans abonnement), à la **télévision**, et en **SVOD** (plateforme avec système d'abonnement payant).

Le but est de soutenir les salles de cinéma qui ont la première fenêtre d'exploitation des films, de quatre mois à ce jour.

Le saviez-vous ?

En 2019, Netflix domine le marché des SVOD, suivi d'Amazon Prime et de Canal+. La France compte 13,6 millions d'utilisateurs de SVOD.

Pour contourner la chronologie des médias, ces plateformes proposent de plus en plus de séries. C'est pourquoi le CNC a étendu la taxe vidéo aux plateformes SVOD.

Disney et Apple préparent leur entrée sur ce marché.

pour un film ayant fait moins de 100 000 entrées

pour un film ayant fait plus de 100 000 entrées

Sortie du film en salle

3 mois
4 mois
VOD, DVD, Blu-Ray

6 mois
8 mois
Canal + et OCS

15 mois
17 mois
Autres chaînes payantes

20 mois
22 mois
Télévision gratuite

28 mois
30 mois
SVOD par abonnement avec obligation d'engagement d'investissement (Netflix, Amazon...)

34 mois
36 mois
SVOD par abonnement sans obligation d'engagement d'investissement (Netflix, Amazon...)

42 mois
44 mois
Vidéo à la demande gratuite (YouTube...)